

Association Bien vivre dans le Perche  
Association Perche avenir Environnement  
Association L'Air du Perche  
Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE)

## LETTRE OUVERTE

À l'attention de **Monsieur Hervé MORIN**  
Président de la Région Normandie

Mortagne au Perche, le 10 février 2022

### **Objet : Projet de rebours et de gazoduc reliant Mortagne-au-Perche à Mamers**

Monsieur le Président,

La présentation ce jour à Mortagne du projet d'infrastructures gazières et biométhane, annoncée au service du développement de la méthanisation dans le Perche, n'est pas sans interpeller nos associations et une partie de la population de notre territoire.

En effet, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a exprimé de vives réserves sur la pertinence et le financement de la construction du projet de rebours et de gazoduc reliant Mortagne-au-Perche à Mamers, au motif que les lettres d'engagements portées par certains développeurs d'unités de méthanisation de la zone ne suffisent pas à couvrir le montant de participation de tiers requis. Dans sa décision du 21 janvier dernier, la CRE a également évoqué la possibilité d'une consultation publique sur ce projet, indispensable pour s'assurer de son acceptabilité sociale.

A partir de ces constats, outre l'absence de conséquences environnementales qui demeure à démontrer, nous nous interrogeons sur ces équipements structurants qui laissent augurer d'un accroissement d'unités de méthanisation dans le Perche qui pourrait en découler. Aujourd'hui confrontés à une implantation anarchique et déjà très contestable de certaines unités, nous vous interpellons publiquement afin que les principes de transparence, de participation et d'information du public soient respectés.

Nous tenons à vous apporter notre regard citoyen au sujet du projet de renforcement des infrastructures de compression et de transport de gaz dans le Perche Ornaïs, qui nous semble non seulement onéreux pour les usagers et les finances publiques, mais également inutile, nuisible et injustifié pour notre territoire. Le coût total de ce projet sera très lourd, tant pour l'État et les collectivités territoriales que pour les usagers. En effet, pour être viables, ces projets d'infrastructure et les unités de méthanisation agricole qui lui seront associées nécessiteront un haut niveau de subventions tant pour leur construction que pour garantir le prix de rachat du gaz durant 15 ans.

Le coût de ce mode de production d'énergie est ainsi trop important pour la collectivité, non seulement sur le plan économique mais également du point de vue environnemental et social. Tandis que ses promoteurs vantent un gaz « vert », son bilan carbone est discuté et ses externalités négatives ne sont pas mesurées. L'analyse des process mis en œuvre fait naître de légitimes interrogations sur ses conséquences sur le monde agricole, l'environnement et le cadre de vie des habitants. Du fait de ce bilan négatif, l'État allemand n'encourage plus la méthanisation et, plus près de nous, la région de Bretagne a cessé de financer la construction de méthaniseurs et a commandé une expertise indépendante pour évaluer l'impact de la filière sur son territoire.

Dans le Perche Ornaïs, le développement de la méthanisation agricole aura un impact négatif sur l'économie locale, fondée en grande partie sur la production agricole et le tourisme, activité dont dépend un grand nombre de secteurs. Alors que du fait de la faible consommation de gaz méthane dans l'Orne, la production de ces nouveaux méthaniseurs ne bénéficiera pas à la population du département mais sera « exportée » vers d'autres régions. Ainsi, le projet porté par GRT Gaz et GRDF impliquera la prolifération d'installations industrielles destinées à la production de gaz, adossées à des exploitations pratiquant l'agriculture intensive, consommatrice d'eau et inadaptée aux conséquences du changement climatique, sans apporter aucun bénéfice à notre territoire.

Le cas des trois méthaniseurs prévus dans la petite commune de SAINT-MARD-DE-RENO illustre bien le développement anarchique induit par ce projet, qui va à l'encontre des objectifs de préservation des sols, des paysages, des milieux naturels et d'une gestion équilibrée des ressources hydrologiques fixés par le SCOT du Perche Ornaïs, en cohérence avec la charte du Parc Naturel Régional du Perche. A l'échelle de ce petit village de moins de 500 habitants, la disproportion avec les infrastructures existantes (y compris routières) est patente et les effets cumulés de ces trois projets de méthanisation, s'ils venaient à voir le jour, mettront en danger la ressource en eau et détérioreront la qualité de l'air. Pour ces raisons, nous associations ont formé des recours gracieux contre le permis de construire accordé à chacun de ses projets et, face au silence d'Etat, nous avons déposé des recours contentieux demandant l'annulation des permis de construire devant le Tribunal Administratif de Caen.

D'autres recours (gracieux ou contentieux) ne peuvent pas être exclus, dans la mesure où l'emplacement de la plupart des autres unités de méthanisation faisant partie du projet porté par GRT Gaz et GRDF n'a pas encore été révélé au public. En effet, le projet de gazoduc et de rebours ainsi que les projets des méthaniseurs associés à celui-ci ont été développés dans la plus grande opacité, sans aucune information publique ni concertation préalable. Ce manque total de transparence génère l'inquiétude et l'hostilité des citoyens, qui exigent pour leur part d'être informés et consultés. La pétition qui circule sur le territoire et qui a recueilli un nombre conséquent de signatures, témoigne de cette demande de la population ainsi que du soutien qu'elle apporte à notre démarche.

Dans ces dossiers, le droit à l'information et à la participation des citoyens au processus décisionnel n'est pas respecté. Or, en matière d'environnement, ce droit est établi par la convention d'Aarhus, dont la France est signataire et dont le Conseil d'Etat a rappelé, en novembre dernier, son application en droit interne. C'est pourquoi nous demandons l'organisation d'une consultation publique et, au préalable, une information complète du public et une étude d'impact environnemental globale.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir considérer nos arguments et nos demandes. Bien entendu et face aux attentes et inquiétudes de la population, nous rendrons compte publiquement des suites qui pourront y être réservées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

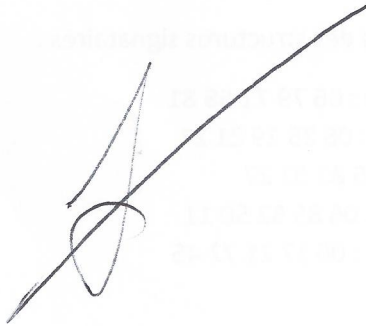
Les signataires,



**Association Bien vivre dans le Perche**

La Présidente

Nora LIBERALOTTO



**Association Perche avenir Environnement**

La Présidente

Jacqueline SAREM



**Association L'Air du Perche**

Le Trésorier

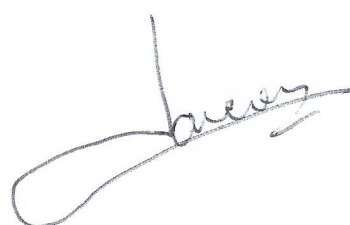
Louis VALLIN



**Groupeement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE)**

Le Vice-Président

Jean-Paul DAVEAU



**Fédération Orne Pêche & Protection Milieu Aquatique**

Le Président,

Jean-Paul DORON

